

NEWSLETTER

DU 1ER SYNDICAT DU CHU

OCTOBRE 2026

NUMÉRO 23

**2 MOIS
avant les
Élections
Professionnelles
(du 3 au 10
Décembre)**

DANS CE NUMÉRO :

- CONGÉS ET CET
- AIDE MÉDICALE À LA PROCRÉATION
- LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES :
POURQUOI VOTER ?

**MISE À JOUR DU SITE CNI86 :
RETROUVEZ NOS ACTUALITÉS,
LES GRILLES DE SALAIRE SUR
WWW.CNI86.FR**



Facebook



Instagram



TikTok



UN NOUVEAU VISAGE À LA CNI : GAËTAN, INFIRMIER AU SMR CARDIOLOGIQUE DE RODIN (POITIERS)

Diplômé infirmier en 2017, après une réorientation professionnelle (professeur d'anglais), Gaëtan a d'abord officié en hépato gastroentérologie avant d'intégrer le SMR Cardiologique de Rodin en 2021. Le respect du droit des agents a motivé son envie d'intégrer le Syndicat CNI. Débordant d'énergie, vous le croiserez sûrement lors des tournées de service.



CONGÉS ET CET

Si vous ne pouvez pas solder vos congés avant la fin de l'année, vous pouvez les mettre sur un Compte Épargne Temps, **avant le 31 décembre** : 5 CA, vos RTT et heures supplémentaires sans limitation en nombre. Au delà des 15 premiers jours crédités, ces jours seront proposés au paiement ou en points pour la retraite (pour les titulaires), lors du droit d'option de mars. Il ne sera possible d'ajouter qu'un maximum de 10 jours par an. Le surplus pourra donc être payable.

AIDE MÉDICALE À LA PROCRÉATION (AMP)

Vous êtes dans la situation d'un parcours d'Aide Médicale à la Procréation, quels sont vos droits ?

Statut : Le dispositif s'applique à tous les agents en position d'activité, qu'ils soient fonctionnaires (titulaires ou stagiaires) ou agents contractuels.

Pour l'agent bénéficiant de l'AMP : Des ASA **de droit** sont accordées pour la durée strictement nécessaire aux actes médicaux du parcours d'assistance. L'absence est proportionnelle à la durée de l'acte.

Rémunération et temps de travail : Ces absences n'entraînent aucune diminution de salaire et sont assimilées à du temps de travail effectif (notamment pour l'ancienneté et les droits à RTT).

Pour le conjoint, partenaire de PACS ou concubin de l'agent : Une ASA **de droit** est accordée pour se rendre à un maximum de trois examens médicaux ou actes nécessaires pour chaque protocole du parcours.

Les justificatifs : Un certificat médical du centre de PMA / AMP attestant que vous suivez un protocole d'assistance médicale à la procréation (sans détail du protocole ou traitements) ou une attestation de présence ou un bulletin de situation délivré le jour même (avec date et heure) par le secrétariat du centre de PMA ou du médecin spécialiste.

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : POURQUOI VOTER ?

Du 3 au 10 décembre, vous allez être appelés à voter électroniquement pour élire les représentants du personnel pour les 4 années à venir.

Votre vote nous donne du temps pour nous occuper de vous en répondant à vos questions, en vous informant, en vous accompagnant et en défendant vos droits individuels et collectifs.

Afin de participer à ce vote, **vous recevrez des codes à votre domicile**, par courrier postal.

Il faudra absolument les conserver pour pouvoir choisir les représentants du Syndicat de votre choix.



**FLASHEZ LE QR CODE POUR
OBTENIR NOTRE GUIDE DES DROITS**

